



# Transports scolaires

Présentation au Conseil Communal de Mies du 11 octobre 2023

# Obligations de l'APEJ

- Base légale : LEO, Loi sur l'Enseignement Obligatoire, art 28 LEO
  - **Lorsque la distance domicile – école est de plus de 2,5 km**
  - **Si les transports publics ne sont pas adaptés aux horaires scolaires**
  - **Pour se rendre d'un lieu d'enseignement à un autre**
- Sur la base d'un règlement

# Mise en œuvre en Terre Sainte

## **Les 1P-6P :**

- Transportés par des bus privés
- Contrat de mandat avec Car Postal

## **Les 7P-8P & 9S-11S :**

- Transportés par les transports publics
- Abonnement Terre Sainte (3 zones)

# Un sacré défi

## Planifier ↔ Anticiper

- Les effectifs d'élèves varient chaque année
- Les enclassements sont décidés en juin
- Des mutations surviennent tout au long de l'été et de l'année
- Les horaires des classes sont finalisés à la veille de la rentrée (pour les 7P-11S)
- Les effectifs de rentrée en P1/P2, sortie en P8/P9 fluctuent (pour les 7P-11S)

# Obligation de l'APEJ – liberté de l'élève

Planification des transports pour **tous** les élèves « ayant droit »

- **Sans obligation** pour l'élève de prendre ces transports
- Réflexion en cours sur comment ajuster les capacités aux fréquentations réelles, tout en garantissant le transport de tous les élèves le souhaitant à chaque course

# Quelques chiffres

- 260 élèves de 1 à 6P transportés (sur un effectif de 1000 élèves)
- 7 bus privés
- Capacité des bus variable : entre 20 et 55 places
- Des courses annexes régulières (ex. pour la gym ou la couture)
- 3 lignes TPN utilisées
- 1000 abonnements tout établissement
- Budget 2024 transports scolaires : CHF 1'300'000.-

# Spécificités des élèves de Mies

Intervention de Mme Lucie Kunz-Harris

# Explications en quelques points

- Transports traditionnels scolaires :  
Pourquoi Car Postal ? Avec Ferrara Transports
- Transports ad hoc :  
Missions mandatées de manière ponctuelle par les écoles ou les UAPE  
Situation de Mies

# Réflexions et discussions

- Février 2023, décision du CODIR d'optimiser le programme des transports pour les raisons suivantes :
  - Finance
  - Ecologie
  - Nouvelle offre horaire des CFF
  - Egalité de traitement
  - « Double abonnement »
- Décision de la Municipalité de Mies de ne pas poursuivre avec Car Postal

# Retour des Myarolans et suite

- Une pétition a été lancée pour maintenir le service Car Postal
- Cette pétition a relancé la discussion à la Municipalité de Mies
- Solution trouvée avec Ferrara Transports malgré quelques questionnements et modifications

# Solution 2023/2024 :

- Les enclassements prévus par l'Établissement scolaire de Coppet (primaire et secondaire) permettent **cette année** de transporter les élèves myarolans du secondaire dans le bus prévu pour les élèves du primaire
- L'enclassement changeant chaque année, cette disposition n'est pas garantie pour l'année prochaine
- Engagement de la part de Ferrara de transporter tous les élèves du secondaire

# La suite...

- Des suivis et une analyse sera faite pour déterminer les possibilités et les besoins pour 2024/2025
- Utilisation des transports publics CFF/TPN soutenue par les établissements scolaires pour une prise d'autonomie

Merci pour votre  
attention

---